

Leçon 4

Les ordres de gouvernement



QUESTIONS D'ORIENTATION

❶ Quel rôle le gouvernement joue-t-il dans ma vie?

❷ Comment le gouvernement est-il organisé au Canada?

BUT

Les gouvernements prennent des décisions et adoptent des lois qui ont une incidence sur la vie des citoyens. Le Canada compte plusieurs ordres de gouvernement, chacun ayant ses propres représentants élus et champs de compétences. Le gouvernement fédéral est le seul ordre qui touche toute la population canadienne.

Dans cette leçon, les élèves explorent d'abord les rôles et responsabilités dans leur communauté scolaire, puis ceux des différents ordres de gouvernement. Les élèves réfléchissent aux façons dont les ordres de gouvernement influent sur leur vie, puis sur l'ordre de gouvernement qui est le plus important pour eux.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, les élèves pourront...

- évaluer la séparation des responsabilités à l'école;
- identifier les rôles et les responsabilités qui sont associés aux différents ordres de gouvernement;
- analyser comment ils sont touchés par un gouvernement.

Conseils pour le personnel enseignant

- Veuillez utiliser les activités de la façon qui correspond le mieux aux besoins de votre classe.
- Lorsque vous abordez des concepts plus abstraits comme celui de député ou des ordres de gouvernement, ayez recours à des points de repères visuels, comme des photos ou des images, que vous pouvez utiliser avec les élèves tout au long de cette leçon ou du Vote étudiant.
- Matériel nécessaire : accès à Internet, vidéo « Les ordres de gouvernement », le fichier de diapositives 4A et 4B, et des copies de la fiche 4.1.
- Toutes les vidéos, les diapositives, les documents et les feuilles d'activités en version Word sont disponibles à voteetudiant.ca/canada

Introduction

1. Expliquez qu'il existe une division des responsabilités dans toute école et communauté (qui fait quoi). Cette répartition fait en sorte que différents enjeux sont pris en charge par différentes personnes.
2. Demandez aux élèves à qui ils s'adresseraient dans les scénarios suivants.
 - Si tu as une question sur un devoir;
 - Si un seau d'eau s'est renversé dans le couloir;
 - Si tu te sens malade et que tu veux rentrer chez toi;
 - Si tu veux aider à organiser le bal de l'école ou un concert de musique;
 - Si tu veux participer aux sélections pour l'équipe de basketball;
 - Si tu as oublié ta boîte à lunch;
 - Si ta balle de tennis a été lancée trop loin durant la récréation et s'est retrouvée dans le jardin du voisin;
 - Si le livre que tu as emprunté à la bibliothèque est tombé dans la boue.
3. Revenez avec l'ensemble de la classe sur la question suivante : Pourquoi est-ce important de savoir qui est responsable de quoi dans votre école ou communauté?

Activités

1. À l'aide des images du fichier de diapositives 4A « Qui suis-je? », évaluez les connaissances actuelles de vos élèves sur le gouvernement et la politique au Canada. Les images représentent le premier ministre Justin Trudeau, la gouverneure générale Julie Payette, les édifices du Parlement et plusieurs personnes et lieux qui n'appartiennent pas à la scène politique. Cet exercice peut être fait dans le cadre d'une discussion en classe ou les élèves peuvent inscrire leurs réponses sur une feuille.

Ensuite, invitez vos élèves à communiquer ce qu'ils savent sur la structure du gouvernement au Canada.

2. À l'aide du fichier de diapositives 4B et de la vidéo « Les ordres de gouvernement au Canada », passez en revue les ordres de gouvernement au Canada.

Suggestions de questions pour lancer une discussion avec vos élèves :

- Qu'est-ce qu'une démocratie représentative?
 - Quels sont les ordres de gouvernement au Canada (gouvernements fédéral, provincial et territorial, municipal et Premières Nations, Métis et Inuit)?
 - Quel est le titre des représentants élus pour chaque ordre?
 - Quel est le nom du chef pour chaque ordre? Comment ont-ils été choisis?
3. Indiquez aux élèves que chaque ordre de gouvernement a ses propres compétences. En règle générale, l'ordre de gouvernement qui est le plus proche d'un enjeu s'en charge (p. ex. le gouvernement fédéral est responsable des affaires nationales, comme la défense). Présentez différents exemples de responsabilités et demandez aux élèves de deviner quel ordre de gouvernement en est responsable. Vous pouvez consulter le tableau de la fiche 4.1.
 4. Demandez aux élèves de remplir la fiche 4.1 individuellement. Ils auront à surligner ou encercler chacune des responsabilités qui touchent leur vie avant de répondre aux questions. Ensuite, demandez aux élèves de partager leurs réponses avec un camarade avant de revenir en grand groupe sur l'activité.

Conclusion

Pour conclure, ayez une brève discussion sur le gouvernement au Canada, ou demandez à vos élèves d'écrire leurs réflexions sur l'une ou les deux questions ci-dessous.

- Qu'avez-vous appris sur le gouvernement au Canada?
- Le gouvernement est-il important? Pourquoi?

Compléments d'apprentissage

OPTION A : Demandez aux élèves de tenir un journal ou de créer une bande dessinée de ce qu'ils font pendant la journée. Pour chaque activité, demandez aux élèves de préciser l'ordre de gouvernement qui est en charge de la responsabilité associée à l'activité.

OPTION B : Faites une promenade avec vos élèves afin de découvrir ce qui est lié aux services du gouvernement dans votre quartier. Préparez-vous à la promenade en passant en revue la liste des responsabilités, puis demandez aux élèves de noter ce qu'ils voient durant la marche qui correspond à ces responsabilités.

Idées d'évaluation

Demandez aux élèves d'identifier l'enjeu qui les touche le plus dans leur communauté. Demandez-leur de trouver l'ordre de gouvernement qui est responsable de cet enjeu et d'écrire à l'élue approprié (il peut y en avoir plus d'un) pour exprimer leurs préoccupations.

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le Canada est un État fédéral, une démocratie parlementaire et une monarchie constitutionnelle.

En tant que **monarchie constitutionnelle**, le chef d'État du Canada est un souverain héréditaire (roi ou reine), qui règne conformément à la Constitution. Le souverain est représenté au Canada par le **gouverneur général**, nommé par le souverain sur la recommandation du premier ministre.

Dans les dix provinces, le souverain est représenté par le **lieutenant-gouverneur**, qui est nommé par le gouverneur général sur la recommandation du premier ministre. Habituellement, le gouverneur général et les lieutenant-gouverneurs sont nommés pour des mandats de cinq ans. Il n'y a pas de représentant de la reine au niveau municipal, local ou territorial.

Dans les trois territoires du Canada, les commissaires territoriaux occupent un rôle similaire à celui du lieutenant-gouverneur. Ils sont nommés par le gouvernement fédéral et le représentent.

Un **état fédéral** rassemble des groupes politiques différents au sein d'un gouvernement central (fédéral) chargé de dossiers nationaux et de portée générale, et de gouvernements distincts (provincial ou territorial) chargés de dossiers locaux.

La séparation des pouvoirs repose sur le principe selon lequel la gestion d'un dossier est confiée à l'ordre de gouvernement qui en est le plus près. La répartition des responsabilités est notamment définie aux articles 91 et 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Le **gouvernement fédéral** est responsable de l'ensemble du pays et de tous dossiers d'intérêt national et international, comme l'armée, les relations avec d'autres pays, le commerce international, la monnaie et la devise, les pêches et océans, le droit criminel et la sécurité publique.

Les **gouvernements provinciaux et territoriaux** sont responsables des questions qui ont trait à leur propre province ou territoire et aux affaires régionales, incluant l'éducation, les soins de santé, le bien-être social, le transport et les routes.

Les autorités locales ou municipales se voient attribuer leurs pouvoirs par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Elles sont responsables d'enjeux locaux comme la collecte des ordures et le recyclage, les bibliothèques, le transport en commun, les parcs municipaux et les loisirs.

Il existe d'autres types de gouvernements dans certaines communautés métisses ou inuit, ou des Premières Nations. Ces gouvernements ou conseils partagent fréquemment des responsabilités avec le gouvernement de leur province ou de leur territoire ou avec le gouvernement fédéral.

Sur certains enjeux, les différents ordres de gouvernement sont appelés à travailler ensemble en raison de compétences partagées. Par exemple, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les autorités municipales sont chacun responsables de l'environnement. Le gouvernement fédéral applique la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et réglemente les cours d'eau qui servent pour la pêche et le transport maritime. Les gouvernements provinciaux réglementent l'aménagement du territoire, l'exploitation minière, la

fabrication et les émissions nocives. Les autorités municipales sont chargées du zonage, de l'enlèvement des ordures et du traitement des eaux usées.

Chaque ordre de gouvernement est formé d'élus qui représentent la population (électeurs) de leur secteur désigné (circonscriptions, quartiers, municipalités). Les **élus** sont responsables de proposer des projets de loi (lois potentielles), de les étudier, d'en débattre et de les adopter, et de soulever les enjeux qui touchent leurs commettants.

Les représentants fédéraux, provinciaux ou territoriaux sont appelés **députés** et parfois, ils peuvent être appelés députés à la Chambre d'assemblée. Les élus au niveau municipal sont généralement appelés des conseillers ou échevins.

La plupart des députés fédéraux et provinciaux appartiennent à un parti politique. Un **parti politique** est un groupe de personnes ayant une vision, des idées et des intérêts communs et dont l'objectif est de prendre le pouvoir afin de faire changer les choses. Dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, comme dans la plupart des municipalités, il n'y a pas de partis politiques.

Le chef du gouvernement au niveau fédéral ou provincial ou territorial se nomme le **premier ministre**. Dans les deux cas, le chef du parti qui obtient le plus grand nombre de députés au parlement ou à l'assemblée législative assume généralement le rôle de chef du gouvernement. De ce fait, nous n'éliions pas le premier ministre de façon directe.

Le chef de l'autorité municipale est en général appelé un maire, un préfet ou un président de conseil. Ces chefs sont élus directement par la population.